



Reconnaissance de paternité. enceinte d'un homme

Par Visiteur

Bonjour

Je suis actuellement enceinte d'un homme (auquel j'étais très attachée) qui a refusé que je garde cet enfant. Il est parti et ne donne plus aucune nouvelle. Il m'a rayée brutalement de sa vie, et m'a vouvoyée lorsque j'ai tenté de reprendre contact avec lui.

Il ne désire pas cet enfant (il en a déjà 4 de 3 femmes différentes) et ça peut se comprendre. Néanmoins, je souhaiterais qu'il reconnaisse au moins son fils à sa naissance car un enfant doit connaître ses origines pour sa construction identitaire. Il n'est pas question que j'exige une pension alimentaire. J'ai vu une avocate qui m'a conseillée dans un premier temps de lui écrire une lettre dans laquelle je lui explique que je souhaite qu'il reconnaisse l'enfant tout en le prévenant de la date et de l'endroit de l'accouchement. Si le père ne se manifeste pas, j'amorcerai une action judiciaire de requête en paternité pour le forcer à reconnaître l'enfant. Je ne souhaite pas évidemment en arriver là mais je pense avoir toutes les preuves réunies pour démontrer notre liaison sur 8 mois.

Pour ce qui concerne la lettre, je souhaiterais avoir votre avis sur sa forme. lettre recommandée avec accusé de réception ?, par quelle formulation introduire la demande ? Je ne veux pas donner l'impression de rentrer en conflit avec cet homme. Me conseillez-vous d'attendre l'accouchement pour lui faire cette demande ?

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends parfaitement la situation et cela ne doit pas être des plus facile compte tenu de votre état.

Votre avocate a parfaitement raison sur le cheminement judiciaire. Maintenant à vous de savoir ce que vous souhaitez.

Si effectivement le père se refuse à reconnaître l'enfant et que de ce fait vous saisissez la justice, sachez que si le lien de filiation est établie, le père aura avec vous l'autorité parentale conjointe et donc des droits et des devoirs envers cet enfant.

Pensez vous qu'un père qui refuse de reconnaître son enfant pourra être un bon père?

Quant à votre lettre: étant donné qu'elle n'a rien d'officiel puisque vous le sollicitez afin qu'il reconnaisse son enfant vous pouvez l'envoyer par lettre simple. Cependant la lettre recommandée avec accusé de réception a une valeur probatoire et vous pourrez produire ce courrier en justice afin d'appuyer votre demande.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement